

BOURSE PROJET

Projet citoyen : culturel / artistique / sportif / environnemental / ...



Partenariat
Conseil général
d'Ille-et-Vilaine

Concerne les séjours à l'étranger d'une durée **minimale de 3 semaines**.

Cette Bourse individuelle est accordée pour des projets visant à défendre les **droits humains** (accès à l'eau, l'alimentation, la santé, l'éducation, les libertés d'expression...), basé sur **un partenariat avec les acteurs locaux**, s'inscrivant **dans le temps** et comprenant une dimension environnementale. Le bénéficiaire doit être le porteur du projet (*de l'idée à la mise en œuvre*)

Les aides financières sont accordées aux **jeunes domiciliés en Ille-et-Vilaine** âgés de **18 à 30 ans** inclus qui choisissent de **vivre une expérience à l'étranger**. Ces bourses sont des aides « au départ » et n'ont pas pour vocation de compenser la totalité des dépenses du demandeur.

Quel montant ?

Aide financière variant entre 400 € et 2 000 € par projet en fonction de la destination, de l'intérêt, de l'importance des moyens engagés et de la durée de l'action.

Comment constituer son dossier de Bourse ?

Pour l'examen de votre dossier vous devez fournir **avant le départ** les pièces suivantes :

- Une lettre de demande d'attribution de bourse adressée au Président de la Commission,
- Un CV en français pour chaque participant,
- Copie d'un justificatif de domicile en Ille et Vilaine, une copie de votre taxe d'habitation (ou celle de vos parents s'ils vivent en Ille-et-Vilaine) reçue cette année et validant votre habitation dans le département l'année dernière **ou** deux factures précisant votre adresse : la première datant de 12 mois, la seconde étant la plus récente possible
- Un RIB
- La fiche « Déclaration sur l'honneur : autorisation de diffusion de l'information » complétée et signée,
- Le bulletin d'adhésion de l'association Jeunes à Travers le Monde (JTM) signé avec un chèque de 5 € à l'ordre de JTM,
- Budget prévisionnel (document à remplir dans le dossier de bourse),
- Une présentation **détaillée** de l'action (appuyez-vous sur les questions suivantes pour présenter votre projet) :

↳ Description de votre projet

- 1) Un bref descriptif de votre projet : en quelques mots, présenter ce que vous allez faire
- 2) Pourquoi ?
Quelles sont vos motivations personnelles ?
Pourquoi cette action ?
- 3) Pour répondre à quel besoin local ?



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Septembre 2009



4) Comment ou selon quelle mise en œuvre ?

- Organisation – calendrier – déroulement – itinéraire – moyens humains, techniques et financiers (fournir un budget prévisionnel faisant apparaître toutes les dépenses et les recettes)
- Avec qui ? Quelle place pour les partenaires (en France et sur place) ? Quelle implication pour la population locale (avant, pendant et après votre mobilité internationale) ?
- Aspects de communication envisagés ?

5) L'évaluation du projet :

- comment : avec quels outils pratiques vous allez évaluez tout au long du déroulement de votre projet et à la fin ?
- Quelles perspectives d'avenir là-bas, pour les partenaires locaux, après votre départ ?
- Quelles perspectives, ici, à votre retour, pour vous ?
- quelle forme de lien conserverez-vous avec les partenaires locaux ?

**Vous devrez présenter votre projet
et défendre votre demande d'aide financière
devant un JURY qui se réunit régulièrement**

Les prochaines sessions auront lieu dans les locaux de JTM – Espace Anne de Bretagne. Vous vous inscrivez par téléphone au moment où vous déposez votre dossier de demande de bourse.

***Information et inscription par téléphone – JTM : 02 99 78 35 36
Pour connaître les prochaines dates : www.international-jtm.com***

Les modalités de versement de la Bourse ?

La Bourse est soumise à l'avis d'une Commission qui se réunit tous les deux mois.

Au-delà de 300€ : versement de 50% du montant versés après avis favorable de la Commission, le solde de 50% après réception du rapport de séjour.

Remarque : Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. L'association Jeunes à Travers le Monde décline toute responsabilité en cas d'accident de travail lors de votre séjour à l'étranger. Cette aide financière n'est versée qu'une seule fois et n'a pas d'effet rétroactif.



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Septembre 2009

